

République Française

\*\*\*\*\*

Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 4

**Date de convocation**

2 novembre 2023

**Date d'affichage**

2 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

**Représentés** : Marcel CHRISTEL représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Yohan MULLER représenté par Bruno LÉOTIER.

**Absent excusé** : Vincent BLANCHOT.

**Urbain VELUT** a été nommé secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMAN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) : aide aux vacances des enfants**

**N° de délibération : 20231166**

M. Genet expose :

La branche famille de la sécurité sociale poursuit son investissement pour favoriser les départs effectifs en vacances.

Elle réaffirme l'importance de l'accès aux vacances pour les enfants et les jeunes, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie et favorisent l'ouverture aux autres.

Le départ en vacances constitue un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et des adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale. Ces départs contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine.

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Caf et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants.

**Le conseil après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention ci-annexée

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Urbain VELUT  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

